

aussi de plusieurs ministères comme ceux de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, de l'Environnement, des Transports, des Ressources naturelles et de la Justice, pour n'en citer que quelques-uns.

Droits de la personne

Depuis sa fondation en 1945, l'ONU s'efforce de réaliser les objectifs de justice et d'égalité définis par la Charte et applicables aux individus comme aux États. L'une de ses premières tâches fut d'ailleurs d'élaborer la Déclaration universelle des droits de l'homme (voir la section 10 de ce guide) qui consacre les droits et libertés fondamentaux dont tous les êtres humains peuvent se prévaloir : le droit à la vie, à la liberté, à une nationalité; la liberté d'opinion, de conscience et de religion; le droit au travail; le droit à l'instruction; le droit de prendre part aux affaires publiques de la nation, etc.

La Déclaration, dont la première ébauche fut écrite par un Canadien, John Peters Humphrey, fut adoptée, il y a un peu plus de 50 ans, par l'Assemblée générale de l'ONU le 10 décembre 1948. La Journée des droits de l'homme commémore annuellement cet événement, unique et capital dans l'histoire de l'humanité.

Deux pactes internationaux adoptés en 1966, la Convention des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels et la Convention des Nations Unies sur les droits civils et politiques, étendent le champ des droits établis par la Déclaration. Ces trois instruments constituent ensemble la Charte internationale des droits de la personne, à la fois norme et but pour toutes les nations et tous les peuples.

Depuis, se sont ajoutés une soixantaine d'autres instruments touchant les droits de la personne, notamment la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et la Convention relative aux droits de l'enfant.

Pour mieux protéger les droits de la personne et pour veiller à assurer leur respect, l'ONU s'est dotée de certains outils. C'est ainsi que le HCDH, créé en 1993, coordonne toutes les activités des organismes du réseau dans ce domaine, essaie d'empêcher les atteintes aux droits fondamentaux, enquête sur celles qui se produisent et travaille avec les gouvernements à y remédier.

Le HCDH organise également la Décennie internationale des populations autochtones (1995-2004), laquelle a été décrétée par l'Assemblée générale de l'ONU pour souligner l'importance d'améliorer la situation des peuples autochtones à travers le monde. L'un des principaux objectifs de la Décennie internationale est l'adoption d'une déclaration sur les droits des peuples autochtones. Par ailleurs, le Groupe de travail de l'ONU sur les populations indigènes, créé en 1982 par la Commission des droits de l'homme, se rencontre annuellement à Genève pour promouvoir et protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales des peuples indigènes.

La Commission des droits de l'homme est le seul organe qui, lorsque des atteintes aux droits fondamentaux sont portées à son attention, en traite

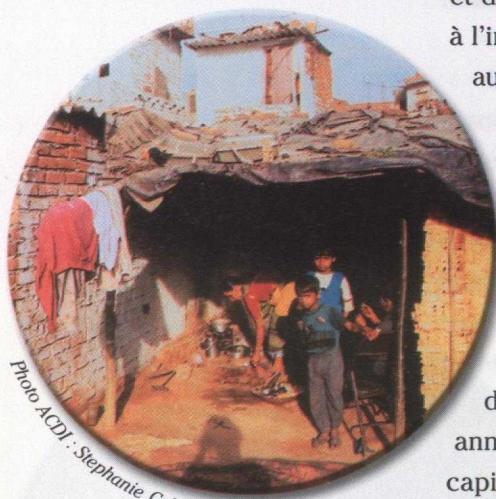


Photo ACDI : Stephanie Colvey